

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de louer l'appartement N°2 sis 2 Rue Saint Martin à Madame Christelle POUMAYRAC à compter du 01 octobre 2022
- fixe le tarif mensuel de la location à 500 euros, payable d'avance entre les mains du receveur municipal de Saint Pons de Thomières.
- fixe le versement d'un dépôt de garantie à l'entrée des lieux correspondant à un mois de loyer.
- demande que la locataire présente une attestation d'assurance en risque locatif, pour l'appartement susvisé.
- décide d'appliquer une augmentation du loyer annuellement, à la date anniversaire, en fonction des indices en vigueur.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le bail de location.

3/- Questions diverses.

3-1/ Aire de jeux multisports : il est précisé que le Conseil Départemental de l'Hérault doit attribuer une subvention de 18 400€ sur ce projet. Pour mémoire, opération estimée à 52 000.00€ HT, inscrite au budget 2022.

3-2/ Extinction éclairage public : il est demandé que soient étudiées les possibilités qui peuvent être mises en place (extinction totale, extinction partielle, baisse intensité ...), l'estimation des économies d'énergie générées, les coûts d'aménagement des installations dans les postes EP.

3-3/ Portail entrée du boulodrome : un panneau du portail lorsqu'il est ouvert obstrue pratiquement entièrement le passage vers l'entrée de la maison sise au 9 Rue des Fossés. Le conseil municipal doit se rendre sur place pour visualisation. Il est proposé d'étudier la solution de découper le portail avec mise en place de gonds pour réduire la largeur du panneau et ainsi l'obstruction.

3-4/ Le logement 603 Rue des Fossés sera libre à compter du 01/11/2022.

3-5/ Rendez-vous avec l'Agence départementale 34 Rue de la Caunette pour étude de mise en sécurité de l'entrée du village par l'installation de ralentisseurs provisoires et suppression du platane 12 Rue de la Caunette qui endommage l'habitation et le réseau public d'assainissement (soumis en février 2023 à la commission départementale).

3-6/ Information sur le rejet du recours déposé au TA par Monsieur Alain BIROT contre le PC de l'entreprise Molnar Métal.

L'ordre du jour étant épuisé,

Monsieur le Maire lève la séance à 20 heures

Le 26 septembre 2022,

Le Maire

Yves FRAISSE

A blue circular official stamp of the Mairie de Saint-Pons-de-Thomières is partially visible behind the signature of Yves Fraisse.

La secrétaire de séance

Dominique VIDAL

A blue circular official stamp of the Mairie de Saint-Pons-de-Thomières is partially visible behind the signature of Dominique Vidal.